



bail commercial y a t il un recours

Par **magpo**, le **16/04/2012** à **15:18**

Bonjour ,

Locataire d 'un bail commercial dans une copropriété ou j 'exerce une activité libérale depuis plus de 13 ans , il a été décidé récemment suite à une décision d 'assembleé générale de fermer la porte d 'entrée dont l 'accès était permis avec une ouverture de jour programmé . La mise en place du système s effectue par un appel sur une platine d 'une autre époque reliait au téléphone que je dois décrocher à chaque appel et faire un code qui devrait permettre l 'accès , or ce système est obsolète et fonctionne quasiment jamais . Je me suis rapproché du propriétaire qui est prêt à engager des frais pour me satisfaire . Cependant , j 'ai contacté le technicien qui a mis en place ce système et qui m 'a répondu qu 'il est impossible de modifier l 'élément . je ne peux à chaque rdv descendre pour ouvrir la porte (je suis au septième étage) . Merci de m 'indiquer si un recours existe .